

## PRÉFACE

Benoît KAPLAN<sup>1</sup>

---

Les biens archéologiques mobiliers ont vu leur volume s'accroître de manière exponentielle depuis le développement de l'archéologie préventive et sa structuration dans la loi Patrimoine. Objets d'étude indispensables à la connaissance des hommes du passé, les biens archéologiques mobiliers ont aussi une fonction culturelle et patrimoniale. Ils sont des médiateurs privilégiés dans la sensibilisation du public au patrimoine et dans la restitution des connaissances acquises. Avec la documentation scientifique, ils sont souvent les seuls vestiges authentiques conservés d'un site fouillé.

Il est donc indispensable de les conserver dans les meilleures conditions possibles et de les mettre à la disposition de la communauté archéologique et du grand public.

Pour cela, le lancement en 2008, par la direction de l'Architecture et du Patrimoine (aujourd'hui direction générale des Patrimoines), des centres de conservation et d'étude (CCE) commence à porter ses fruits en termes de structures pour assurer la conservation de ces vestiges en prenant le relais des dépôts. Mais les projets de CCE nécessitent le personnel qualifié qu'ils n'ont pas encore et des régisseurs spécialisés. Or, excepté dans la formation des conservateurs du Patrimoine, la gestion des biens archéologiques mobiliers reste très peu abordée dans le cursus archéologique. Les agents en charge de cette gestion, qu'ils soient volontaires ou qu'ils soient contraints par les nécessités du service, n'ont pas été vraiment préparés à cette charge, restant souvent isolés au sein des services et se formant la plupart du temps « sur le tas ».

Le réseau des gestionnaires de mobilier des services régionaux de l'Archéologie est né de ce constat en juin 2011, précédant de peu la création de postes de gestionnaires de collections à l'Inrap.

La création du Réseau interprofessionnel des gestionnaires de mobilier archéologique (RIGMA) s'est imposée par la suite afin de rassembler non seulement les stricts gestionnaires de mobilier de l'État (Drac et Inrap) mais aussi les agents des collectivités territoriales, des associations et des opérateurs privés.

---

<sup>1</sup> Sous-directeur de l'Archéologie, service du Patrimoine, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication.

Il est nécessaire que cette discipline prenne toute sa place dans la chaîne opératoire de l'archéologie. En effet, la bonne gestion des biens archéologiques mobiliers conditionne en grande partie le regard que la société porte sur le travail des archéologues puisqu'elle permet, entre autres, de valoriser ce patrimoine. Elle est aussi à la base du développement d'une recherche ambitieuse.

Les réseaux doivent être le fer de lance d'une prise de conscience, par l'ensemble des archéologues, que la gestion des biens archéologiques mobiliers est une discipline à part entière de l'archéologie. Ils doivent aussi permettre les échanges d'expériences, l'entraide et la formation permanente professionnelle dans l'attente, puis en complément, d'une formation initiale de régisseurs d'œuvres tournée vers l'archéologie et intégrée dans les cursus archéologiques des universités.

## AVANT-PROPOS

Charlotte PÉRIN<sup>1</sup>

---

Les actes de la première table ronde du Réseau interprofessionnel des gestionnaires de mobilier archéologique (RIGMA), ont pour thème l'inventaire archéologique. Celui-ci constitue la base du travail de gestion et de valorisation du responsable du mobilier archéologique : savoir ce que l'on a et où cela se trouve. L'inventaire des biens archéologiques mobiliers est identifié depuis longtemps comme un sujet qui préoccupe nombre de gestionnaires, et dont les multiples questionnements n'ont pas reçu, à l'heure actuelle, les réponses dont la communauté professionnelle pourrait tirer profit.

L'objectif de cette table ronde était d'ouvrir un espace d'échanges qui permette de faire connaître les expériences des différents établissements, confronter leurs résultats et partager leurs difficultés, dans l'objectif de repérer, le cas échéant, les éléments consensuels pouvant mener à des pratiques communes, ainsi que les aspects qui nécessitent une recherche plus approfondie.

Objectif en grande partie rempli, puisque les dix-huit interventions – dont seize sont regroupées dans cet ouvrage – ont permis de présenter un panel très intéressant et instructif d'expériences variées et de mettre en avant les avantages et les inconvénients des solutions exploitées, bien au-delà du simple exposé des normes utilisées.

Les corrélations entre les inventaires des biens archéologiques mobiliers et des collections des musées ont aussi été abordées dans quatre interventions. Elles montrent, grâce à leurs différents angles d'approche, l'importance de placer la réflexion sur l'inventaire dans la perspective de la « chaîne opératoire » de la fouille au musée, pour que celui-ci permette la transmission des données entre structures de conservation.

Les deux interventions sur les problèmes inhérents à l'inventaire lors de chantiers des collections rappellent que cet inventaire – et par extension le chantier des collections –, au même titre que l'inventaire réalisé par l'archéologue lors de l'opération archéologique, est au cœur du processus de conservation et de valorisation des biens archéologiques mobiliers.

Presque toutes les interventions ont pris position sur le problème de l'uniformisation des inventaires – et des principaux champs les composants – ainsi que sur la nécessité du respect de règles communes au sein des différents partenaires de l'archéologie. Cependant, s'il y a un consensus pour cela, les problèmes que soulève sa réalisation sont complexes. Se pose de

---

1 Chef du bureau de la Gestion du mobilier et de la documentation archéologiques, sous-direction de l'Archéologie, service du Patrimoine, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication.

façon cruciale la gestion du passif, alors que l'archéologie préventive abonde régulièrement les structures de conservation. La connaissance du bien archéologique est en perpétuelle évolution, au fur et à mesure des études dont il fait l'objet, et demande donc à l'inventaire de s'adapter constamment tout en gardant les données précédentes. Une même adaptation constante est nécessaire pour intégrer les nouvelles réglementations et normes administratives sans perte des données anciennes. Il est aussi indispensable de travailler avec tous les acteurs de la chaîne opératoire archéologique et de connaître les besoins de chacun.

Un autre problème, peut-être l'un des principaux, reste celui du mode de création du numéro d'identification du bien. Les différents types de codifications présentés lors de la table ronde éclairent parfaitement la difficulté de mettre en pratique cette aspiration à l'uniformité en révélant une disparité assez forte des modalités de création du numéro d'inventaire. Faut-il adopter une norme unique ou permettre l'utilisation d'une pluralité de modes de création permettant la récupération d'inventaires élaborés ailleurs ou antérieurement ?

La sous-direction de l'Archéologie, au sein de son bureau de la Gestion des vestiges et de la documentation archéologiques, a un rôle important à jouer dans ce cadre en proposant une normalisation des inventaires intégrés aux rapports d'opération. Le RIGMA reste un partenaire précieux pour poursuivre la politique de gestion des vestiges archéologiques mobiliers impulsée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Nul doute que les membres du RIGMA poursuivront la réflexion et apportent les pierres nécessaires à la réalisation d'un édifice « harmonisé ».